

# Une hausse des dépenses publiques portée par les retraites et la santé

Insee Première • n° 2093 • Février 2026



En 2024, les dépenses publiques augmentent de 4,0 %, un peu plus vite que le PIB en valeur (+3,3 %). Elles représentent 57 % du PIB comme en 2023. Les dépenses en protection sociale (considérées hors santé dans cette publication) contribuent le plus à cette hausse (+2,2 points dont 1,4 point pour les retraites). Les dépenses en santé et en enseignement augmentent également (respectivement +0,7 point et +0,4 point de contribution à la hausse des dépenses totales), comme celles liées à la charge de la dette (+0,5 point). Les dépenses de soutien en affaires économiques atténuent la hausse (-0,7 point) du fait de la quasi-extinction des mesures prises en 2022 et 2023 qui visaient à restreindre les effets négatifs sur le pouvoir d'achat des prix de l'énergie. La défense contribue pour 0,2 point à la hausse.

Depuis dix ans, le montant des dépenses de protection sociale a augmenté (+165 milliards d'euros), mais la part du PIB consacrée à la protection sociale a diminué de 0,8 point, tandis que la part du PIB représentée par les dépenses publiques en santé a augmenté de 0,6 point (+82 milliards d'euros en dix ans).

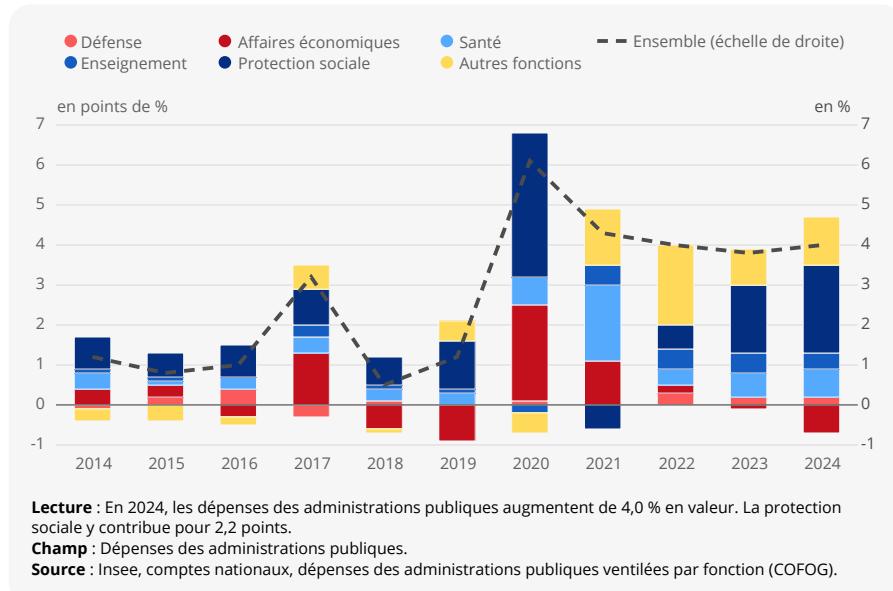
**Avertissement :** Les données 2024 présentées dans cette analyse sont des données provisoires qui auront vocation à être révisées une première fois à l'automne 2026 avec la diffusion des données semi-définitives puis à l'automne 2027 avec la diffusion des données définitives.

En 2024, les **dépenses publiques** sont en hausse de 4,0 % (+64 Md€) en valeur et s'élèvent à 1 672 Md€, soit 57,0 % du PIB ► **figure 1** [Hauseux, Houriez, 2025]. À l'exception des dépenses de soutien aux affaires économiques, toutes les dépenses sont en hausse.

Le principal facteur explicatif commun à ces hausses est l'inflation marquée sur la période récente. En effet, la hausse des prix à la consommation de 2023 et de 2024 (respectivement de 4,9 % et 2,0 %) continue d'alourdir les dépenses publiques. La forte inflation a conduit à revaloriser le point d'indice de l'ensemble des agents publics en juillet 2023, avec effet en année pleine en 2024, ce qui augmente les dépenses de toutes les fonctions mobilisant du personnel. Les dépenses de type prestations sociales, souvent indexées sur l'inflation passée, bénéficient aussi de revalorisations. De plus, l'inflation renchérit le coût des achats des administrations. En revanche, la fin des mesures de politiques publiques comme les boucliers tarifaires sur l'électricité ou le gaz provoque une contraction des dépenses en affaires économiques.

En 2024, la protection sociale est le premier poste de dépenses (41 %, 693 milliards d'euros), suivi de

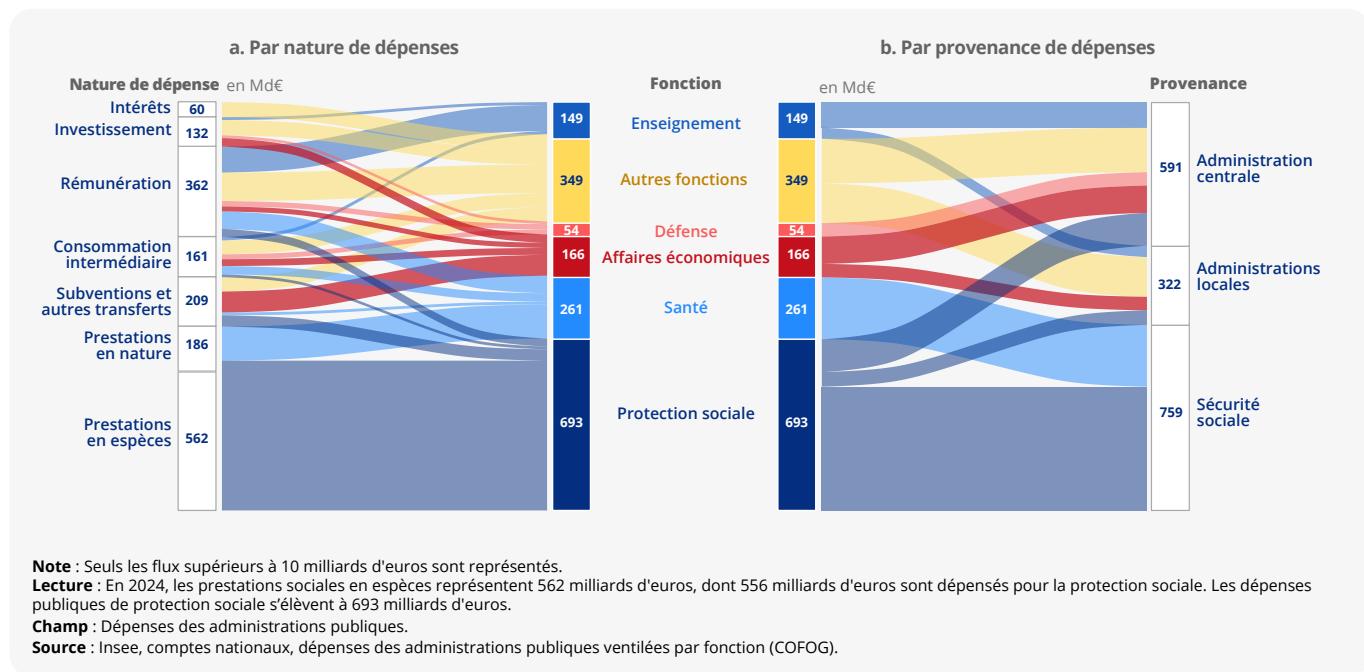
## ► 1. Évolution des dépenses des administrations publiques et des contributions par fonction de 2014 à 2024



la santé (16 %, 261 milliards d'euros) ► **encadré 1**, puis des services généraux (11 %, 181 milliards d'euros), des affaires économiques (10 %, 166 milliards d'euros) et de l'enseignement (9 %, 149 milliards d'euros) ► **figure 2**.

La défense (54 milliards) ► **encadré 2**, l'ordre et la sécurité publics (52 milliards), les loisirs et la culture (43 milliards), le logement (42 milliards), ainsi que la protection de l'environnement (30 milliards) représentent chacun 3 % ou moins.

## ► 2. Répartition des dépenses publiques de chaque fonction en 2024



### Les dépenses de protection sociale augmentent de 35 Md€ principalement du fait des mécanismes de revalorisation des retraites

Les dépenses en protection sociale sont en hausse de 35 Md€ (+5,3 %) pour atteindre 693 Md€ en 2024 [Fiche méthodologique Protection Sociale, 2025]. Elles représentent 41 % des dépenses publiques en 2024, comme en 2023. Ces dépenses sont majoritairement prises en charge par les administrations de sécurité sociale.

Les dépenses liées aux pensions de retraites augmentent de 6,2 % et sont le principal facteur de hausse en 2024 (+23 Md€). Les prestations de retraite bénéficient de la revalorisation de 5,3 % pour le régime de base en janvier 2024 et de l'effet en année pleine de celles des pensions complémentaires de 4,9 % au 1<sup>er</sup> novembre 2023. La fonction retraite comprend les prestations de retraite versées aux anciens agents de la fonction publique. En revanche, les cotisations sociales employeurs des agents de la fonction publique, permettant de financer ces prestations, apparaissent comme une dépense de rémunération de ces agents dans les différentes fonctions de la COFOG ► **sources**. Par ailleurs, les dépenses en pension de réversion et de veuvage augmentent de 2 Md€.

Les dépenses de compensation de perte de revenu liée à une inaptitude au travail pour cause de maladie, d'accident ou de handicap, ainsi que les dépenses de solidarité liées par exemple à la perte d'autonomie augmentent de 6 Md€

### ► Encadré 1 – La part de la santé dans les dépenses publiques a augmenté de 1,3 point en 10 ans

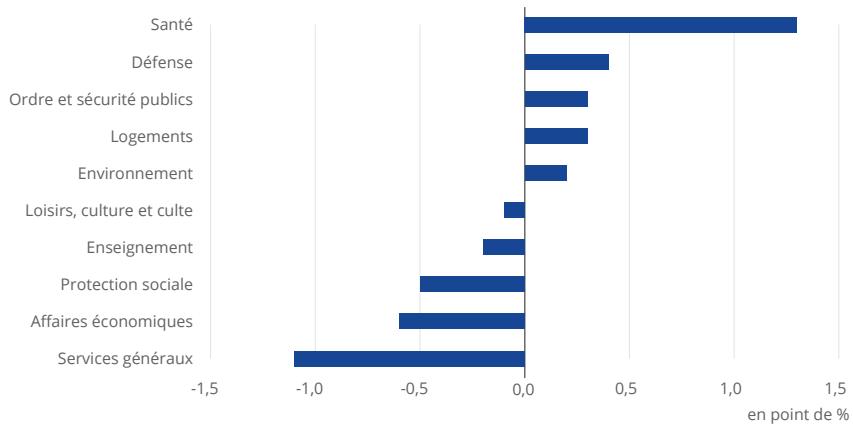
Entre 2014 et 2024, la structure des dépenses publiques par fonction est globalement stable.

La part de la santé dans l'ensemble des dépenses publiques augmente le plus parmi toutes les fonctions (+1,3 point entre 2014 et 2024) ► **figure**. En effet, la forte hausse des dépenses suite à la crise sanitaire ne s'est pas résorbée depuis, contrairement aux dépenses des affaires économiques. Ces dernières regroupent les aides économiques apportées aux entreprises et aux particuliers. Elles ont fortement augmenté suite à la pandémie de 2020 (soutien aux entreprises, allocation d'activité partielle, etc.) et à la résurgence de l'inflation en 2022 (bouclier tarifaire sur l'électricité et le gaz, etc.), mais ont reflué ensuite. En 2024, elles représentent 0,6 point de PIB de moins qu'en 2014, principalement du fait de la transformation du CICE (qui était comptabilisé en dépense) en allégement de cotisations sociales (comptabilisée en moindres recettes).

La part consacrée à la défense augmente au total de 0,4 point et celle de l'ordre et de la sécurité publics de 0,3 point, principalement depuis 2022.

La part de la protection sociale recule de 0,5 point entre 2014 et 2024. Ce recul combine une relative stabilité du poids des dépenses de retraite (+0,2 point), des reculs concernant celui des dépenses relatives à la famille (-0,4 point) et au chômage (-0,4 point) et des hausses pour la maladie (+0,4 point, principalement des indemnités journalières) et l'exclusion sociale (+0,4 point, prime d'activité notamment).

### Évolution de la répartition des dépenses des administrations publiques par fonction entre 2014 et 2024



**Lecture :** En 2024, la part de dépenses des administrations publiques destinées à la défense augmente de 0,4 point par rapport à 2014.

**Champ :** Dépenses des administrations publiques.

**Source :** Insee, comptes nationaux, dépenses des administrations publiques ventilées par fonction (COFOG).

(+7,0 %), dont 4 Md€ pour les prestations sociales. Côté État, l'allocation adulte handicapées (AAH) a été revalorisée sur l'inflation passée au 1<sup>er</sup> avril 2024, conduisant à une augmentation de 1 Md€ pour cette dépense. Les autres prestations, versées majoritairement par le secteur des administrations de sécurité sociale, et plus spécifiquement la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, augmentent de 3 Md€. En particulier, les indemnités journalières ont augmenté de 7,0 % : +1 Md€, du fait d'une hausse des salaires, des effectifs et du taux de recours.

Les dépenses liées au chômage et à la formation des demandeurs d'emploi augmentent de 3 Md€ pour s'établir à 49 Md€ : les versements par l'Unedic augmentent de 2 Md€ en raison d'une hausse des effectifs indemnisés et des salaires, sur lesquels s'appuient les dépenses d'indemnisations. Ces tendances sont atténuées par les premiers effets de la réforme de l'assurance chômage de 2023 qui a baissé la durée d'indemnisation.

Concernant les prestations d'aide aux familles, les dépenses progressent de 2 Md€ en 2024 et atteignent 67 Md€. Cette augmentation est alimentée par la revalorisation des allocations familiales de 4,6 % au 1<sup>er</sup> avril 2024.

### Les dépenses de santé augmentent de 11 Md€, portées par des volumes et des prix en hausse

Les dépenses en santé augmentent de 11 Md€ (+4,6 %), tirées par la progression des rémunérations de 3,7 % à l'hôpital et la forte hausse des dépenses de prestations sociales de santé marchande. Elles atteignent 261 Md€ et sont quasi exclusivement prises en charge par les administrations de sécurité sociale. Elles représentent 16 % des dépenses publiques en 2024, tout comme en 2023.

Les dépenses de santé dans les services hospitaliers, qui concernent les hôpitaux publics, augmentent de 6 Md€ pour atteindre 109 Md€ en 2024. La rémunération des personnels de santé progresse de 2 Md€, du fait des mesures générales concernant les agents publics (effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023 et octroi de 5 points d'indice supplémentaires en 2024) et de mesures catégorielles (indemnités de garde par exemple). Les achats pour l'hôpital augmentent de 2 Md€ avec la hausse des volumes de soins hospitaliers dans le secteur public, nécessitant une plus forte consommation en produits pharmaceutiques et médicaux [Drees, 2025b]. Cependant, cette hausse des achats est modérée par la baisse des prix de l'énergie.

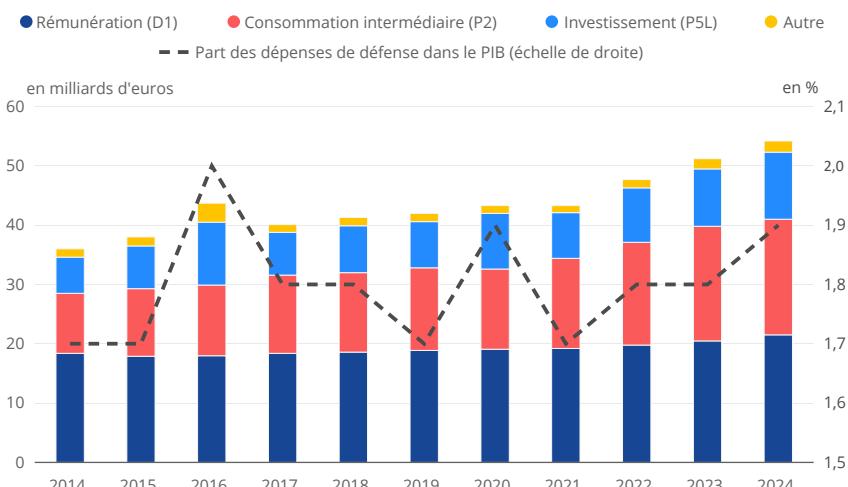
### ► Encadré 2 – Les dépenses de défense en forte hausse depuis 2021

En 2024, en France, les dépenses de défense se montent à 54 Md€, en hausse de 3 Md€ ► figure [Fiche méthodologique Défense, 2025]. Elles sont intégralement prises en charge par les administrations centrales. Les rémunérations sont revalorisées (+1 Md€ par rapport à 2023), du fait de mesures ponctuelles pour l'ensemble des agents publics et de la prime exceptionnelle bénéficiant aux policiers et militaires pendant les Jeux Olympiques de l'été 2024. Les dépenses de défense sont composées de rémunérations pour 22 Md€, d'achats pour 20 Md€ et de dépenses d'investissement (formation brute de capital fixe et acquisition/cession d'actifs non produits) pour 11 Md€. Les dépenses militaires représentent 88,0 % du total, soit 48 Md€ en 2024. Les autres dépenses de défense concernent la défense civile, l'aide militaire à des pays étrangers et la recherche et développement en défense.

Sur les dix dernières années, les dépenses de défense sont en hausse de 4,2 % par an en moyenne. À partir de 2021, elles accélèrent nettement (+7,8 % par an en moyenne entre 2021 et 2024, contre 2,7 % entre 2014 et 2021), suite à la loi de programmation militaire 2019-2025. Ainsi, la part des dépenses de défense dans le produit intérieur brut (PIB) passe de 1,7 % en 2021 à 1,9 % en 2024. Sur les dix dernières années, seules les parts de 2016 (livraison conséquente de matériel militaire) et de 2020 (faible PIB dû à la crise sanitaire) sont supérieures.

La définition des dépenses de défense présentée ici diffère de celle de l'OTAN. L'Insee utilise une comptabilité de droit constaté et l'OTAN une comptabilité budgétaire. L'OTAN inclut dans ces dépenses certaines forces de police nationale, de gendarmerie, de gardes-côtes, etc., contrairement à l'Insee qui les classe en Services de police.

### Dépenses de défense des administrations publiques et part dans le PIB de 2014 à 2024



**Lecture :** En 2024, les dépenses en défense représentent 1,9 % du PIB et s'élèvent à 54,2 milliards d'euros, dont 21,5 milliards d'euros de rémunération.

**Champ :** Dépenses des administrations publiques.

**Source :** Insee, comptes nationaux, dépenses des administrations publiques ventilées par fonction (COFOG).

Les dépenses de services ambulatoires augmentent de 4 Md€ en 2024 (+4,3 %), celles pour les soins en cabinet de ville et en clinique de 3 Md€ et celles en EPHAD de 1 Md€. Ces évolutions découlent d'une augmentation du volume des consommations de soins de médecins spécialistes ainsi que de revalorisations tarifaires intervenues en 2023 et 2024, notamment celle de la consultation de médecin généraliste passée de 25,0 euros à 26,5 euros en novembre 2023 puis à 30,0 euros fin 2024.

Les remboursements des biens médicaux augmentent de 2 Md€ (+5,0 %) pour l'essentiel du fait des remboursements de médicaments avec le développement de médicaments innovants et la légère hausse du volume des médicaments délivrés en pharmacie de ville en 2024.

### Des dépenses d'enseignement en hausse, portées par les mesures sur les rémunérations

En 2024, les dépenses d'enseignement augmentent de 7 Md€ (+5,0 %) sous l'effet d'une hausse de 6 Md€ des rémunérations. Ces dépenses atteignent 149 Md€ et représentent 9 % des dépenses publiques en 2024, comme en 2023. Elles sont prises en charge principalement par les administrations centrales (rémunérations), mais aussi par les collectivités locales (bâtiments).

La revalorisation des enseignants intervenue en septembre 2023 a porté ses effets en année pleine en 2024 ; les enseignants ont ainsi bénéficié des mesures générales concernant les agents publics.

Les dépenses d'investissement augmentent dans l'enseignement préélémentaire et primaire (+1 Md€). Par exemple, des communes investissent dans le bâti scolaire grâce au plan « Rénovation des écoles » lancé en 2023.

## Les dépenses en affaires économiques diminuent fortement avec la fin du bouclier tarifaire sur l'électricité

En 2024, les dépenses en affaires économiques baissent de 12 Md€. Évaluées à 166 Md€, elles sont aux deux tiers prises en charge par les administrations centrales, expliquant l'intégralité de cette baisse, et pour un tiers par les collectivités locales.

Avec la fin de la crise énergétique, les mesures d'aides ciblées sur l'énergie s'arrêtent. Les dépenses liées aux combustibles et énergies baissent ainsi de 12 Md€, principalement avec la suppression du bouclier tarifaire sur l'électricité (-14 Md€). Cette réduction est toutefois contrebalancée par une augmentation de 4 Md€ des subventions pour soutenir le réseau électrique, les énergies renouvelables et le biométhane, etc.

Les subventions aux entreprises dont la production nécessite un usage élevé d'énergie électrique diminuent, tout comme les dépenses du guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité pour les entreprises victimes de la crise énergétique.

## Les autres dépenses publiques augmentent de 19 Md€ en 2024

Hors défense, les autres dépenses publiques sont en hausse de 19 Md€ (+5,9 %). Elles recouvrent les fonctions de services généraux des administrations publiques, d'ordre et de sécurité publics, de protection de l'environnement, de logement et d'équipements collectifs, de loisirs, de culture et de culte. Pour un tiers, cette hausse concerne les logements et les équipements collectifs (+18,3 %, soit +7 Md€) via une hausse des investissements des collectivités locales (dont une partie découle d'un changement de nomenclature comptable dans la donnée source, ► [sources](#)). Un autre tiers concerne les services généraux des administrations publiques (+3,6 % soit +6 Md€). Cette hausse est due à la charge de la dette qui augmente fortement (+13,8 %, soit +7 Md€) avec la hausse généralisée des taux d'intérêt et une dette publique croissante. Elle atteint 60 Md€ en 2024 et est très largement supportée par l'État.

Les dépenses d'ordre et de sécurité publics augmentent de 3 Md€ (+7,0 %), portées par les revalorisations des rémunérations des agents publics (+2 Md€). Les dépenses de loisirs, de culture et de culte augmentent de 2 Md€ (+4,0 %), tirées par la hausse des rémunérations (+1 Md€) et de l'investissement (+1 Md€). Les dépenses de protection de l'environnement augmentent de 1 Md€ (+4,7 %) pour s'établir à 30 Md€. Ces deux dernières dépenses, comme celles destinées aux logements et aux équipements collectifs, sont majoritairement portées par les administrations publiques locales. ●

**Maxime Diaz (Insee)**

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

## ► Définition

Les **dépenses publiques** sont les dépenses effectuées par l'État, les administrations de Sécurité sociale, les collectivités territoriales et les administrations et organismes qui leur sont rattachés.

## ► Pour en savoir plus

- [Drees, « La protection sociale en France et en Europe en 2024 – Résultats des comptes de la protection sociale », Panoramas de la Drees, édition 2025a.](#)
- [Hauseux Y., Houriez G., « Privatisations ou nationalisations, retraites des fonctionnaires, crédits d'impôts : quelles conséquences sur les dépenses et les recettes dans les comptes publics ? », Le blog de l'Insee, octobre 2025.](#)
- [Drees, « Les dépenses de santé en 2024 – Résultats des comptes de la santé », Panoramas de la Drees, édition 2025b.](#)
- [Depp, « Les personnels de l'enseignement scolaire : évolution », in Repères et références statistiques, édition 2025.](#)
- [Bagot L., Dutey C., de Fornel C., Liogier V., Rousseau S., « En 2024, 197,1 milliards d'euros consacrés à l'éducation, soit 6,8 % du PIB », Note d'information n° 25-52, Depp, septembre 2025.](#)
- [Guessé N., Delepine A., Orsatelli X., Rey B., Sirot G., Sirven L., « Le compte des administrations publiques en 2024 – Les recettes moins dynamiques que les dépenses, le déficit augmente », Insee Première n° 2054, mai 2025.](#)

